



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accès à l'emploi des jeunes

Question orale n° 1072

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre du travail sur les jeunes, nombreux à le solliciter, qui sont particulièrement inquiets pour leur avenir : ceux qui entrent dans l'enseignement supérieur ou qui poursuivent leurs études, comme tous ceux qui s'apprêtent à démarrer dans la vie active, cherchent leur premier emploi et se trouvent devant des perspectives peu encourageantes. Il lui demande à quoi ressemblera cette rentrée pour ceux qui poursuivent leurs études, comment se feront les enseignements et les évaluations et comment faire face aux stages repoussés, aux concours de grandes écoles décalés, au travail d'été pour les étudiants supprimé pour beaucoup. Pour près de 700 000 étudiants en fin de cursus, l'entrée dans le monde professionnel va se révéler difficile, car les perspectives d'embauche sont repoussées et les offres limitées... Face à un marché de l'emploi dégradé, il souhaite connaître les mesures qu'entend prendre le Gouvernement pour favoriser l'insertion de celles et ceux qui veulent rentrer dans la vie professionnelle. Comment leur redonner des perspectives ? Quel système d'aide à l'embauche, quel dispositif d'exonération des cotisations patronales permettront d'inciter les entreprises au recrutement de jeunes ? Il souhaite également savoir quelles mesures seront prises pour faciliter l'apprentissage, accompagner les entreprises et les branches professionnelles et mobiliser les territoires. Et pour les jeunes le plus éloignés de l'emploi, trop souvent sans qualification, suivis par les missions locales, qui vont éprouver encore plus de difficultés que par le passé, il souhaite connaître les mesures qui vont être proposées et les moyens humains et financiers dégagés pour renforcer leur accompagnement et faciliter leur embauche. Il lui demande de tout mettre en œuvre pour que cette génération de jeunes ne soit pas sacrifiée, et propose de confier aux régions, par souci de proximité et de réactivité, la mission d'aider les jeunes pénalisés par la crise du covid-19. Les jeunes attendent dans sa circonscription, comme partout, des réponses concrètes. Il souhaite connaître son avis sur ce sujet.

Texte de la réponse

AVENIR PROFESSIONNEL DES JEUNES

M. le président. La parole est à M. Bernard Perrut, pour exposer sa question, n° 1072, relative à l'avenir des jeunes.

M. Bernard Perrut. Nombreux sont les jeunes et leurs parents à nous solliciter, chaque jour, parce qu'ils sont inquiets pour leur avenir : certains entrent dans l'enseignement supérieur ou poursuivent leurs études, d'autres s'apprêtent à démarrer dans la vie active et cherchent leur premier emploi mais tous, reconnaissons-le, se trouvent devant des perspectives peu encourageantes. À quoi ressemblera cette rentrée pour ceux qui poursuivent leurs études ? Comment se feront les enseignements et les évaluations ? Comment faire face aux reports de stages, au décalage des concours d'entrée dans les grandes écoles, aux suppressions d'emplois d'été pour de nombreux étudiants ?

Pour près de 700 000 étudiants en fin de cursus, l'entrée dans la vie active sera difficile car les perspectives d'embauche sont repoussées et les offres limitées. Quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour

favoriser leur insertion face à un marché de l'emploi dégradé ? Comment leur redonner des perspectives ? Quel système d'aide à l'embauche, quel dispositif d'exonération des cotisations patronales permettront d'inciter les entreprises à recruter des jeunes ?

La semaine dernière, madame la ministre du travail, vous avez annoncé plusieurs mesures en faveur de l'apprentissage et je m'en réjouis. Cependant, les jeunes les plus éloignés de l'emploi, trop souvent sans qualification, rencontreront encore plus de difficultés qu'auparavant. Quelles mesures seront proposées, quels moyens humains et financiers seront dégagés pour renforcer leur accompagnement par les missions locales et pour faciliter leur embauche ? Nous ne saurions attendre le mois de juillet et le lancement de votre plan relatif à l'emploi des jeunes.

Je compte sur vous, madame la ministre, et sur votre collègue chargée de l'enseignement supérieur, afin de tout mettre en œuvre pour que cette génération de jeunes ne soit pas sacrifiée. Ne serait-il pas souhaitable, par exemple, de créer des structures de proximité réactives réunissant les préfets, les régions et les départements, qui auraient, tous ensemble, pour mission d'aider les jeunes pénalisés par la crise du covid-19 ? Dans ma circonscription comme partout en France, les jeunes attendent des réponses concrètes. Ils ne sauraient être la variable d'ajustement de la crise.

M. le président. La parole est à Mme la ministre du travail.

Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail. Nous partageons la même conviction, monsieur le député : la crise économique et sociale qui fait suite à la crise sanitaire ne doit pas amener à sacrifier une génération. Nous devons tous agir pour que cette génération ne soit pas la variable d'ajustement de la réponse à la crise. Ne pas agir créerait un risque, parce que les jeunes que vous évoquez seront les derniers embauchés, les derniers formés.

C'est pourquoi, après une concertation avec les partenaires sociaux sous l'autorité du Président de la République, nous avons dès jeudi annoncé une première série de mesures concernant l'apprentissage, cette voie d'avenir et d'excellence – je sais que vous partagez ce point de vue – qui doit continuer de progresser après la hausse exceptionnelle de 16 % constatée en février, lorsque le nombre d'apprentis a atteint près de 500 000, un niveau historique.

Pour ce faire, nous avons décidé qu'une aide serait accordée à toutes les entreprises, car bon nombre d'entre elles voudraient continuer de former des jeunes mais rencontrent des difficultés. L'État couvrira donc la quasi intégralité des salaires et des charges de tous les jeunes qui seront embauchés en apprentissage entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021 pendant la première année. Autrement dit, une prime de 5 000 euros sera accordée pour l'embauche d'apprentis de moins de 18 ans et une prime de 8 000 euros pour les jeunes de plus de 18 ans, du certificat d'aptitude professionnelle, le CAP, jusqu'à la licence professionnelle.

D'autre part, nous avons prolongé les durées des contrats. Avec le ministère de l'éducation nationale et celui de l'enseignement supérieur, nous avons mis sur pied une plateforme adossée à Affelnet et à Parcoursup afin d'identifier la demande des jeunes dans son ensemble. Bonne nouvelle, à condition que nous réussissions : la demande d'apprentissage explose parmi les jeunes, qui ont bien compris qu'il s'agit d'une voie d'avenir, y compris pendant la crise.

Reste à mobiliser les entreprises, d'où l'importance des mesures que nous prenons, et de celles que nous prendrons avec les régions, à qui incombe la responsabilité de l'orientation vers les différents métiers. Quoi qu'il en soit, le volet relatif à l'apprentissage est essentiel : il faudra l'an prochain maintenir le niveau exceptionnel que nous avons atteint au début de cette année.

Ensuite, nous avons également prévu que les jeunes en centre de formation d'apprentis n'ayant pas encore trouvé de contrat aient non plus trois mais six mois supplémentaires pour renforcer leurs acquis, vérifier leur orientation et mettre le pied à l'étrier afin de décrocher un contrat de travail.

L'apprentissage constitue une voie essentielle mais il n'est pas tout. C'est pourquoi le Président de la République a réuni les partenaires sociaux jeudi dernier afin de lancer une mobilisation pour sauver l'emploi et les compétences. Il m'a confié la responsabilité de conduire la concertation, qui commence cet après-midi et s'organise en cinq volets, dont l'un porte précisément sur l'emploi des jeunes. Comment faire en sorte que les quelque 750 000 jeunes qui vont quitter le système scolaire et universitaire cet été aient les mêmes chances d'embauche que les autres ? Je ne peux pas préjuger de la nature des mesures que nous prendrons puisqu'elles seront le résultat d'une vaste concertation, mais il va de soi que la jeunesse est l'une des grandes priorités du plan de relance.

Nous pouvons aussi mobiliser de nombreux autres dispositifs – j'y reviendrai – mais vous avez raison, monsieur le député : nous avons besoin de tous les acteurs et c'est sur le terrain avec les préfets, Pôle emploi, les missions locales, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux et les fédérations professionnelles que nous y parviendrons. Cette mobilisation est essentielle pour qu'aucun emploi destiné à un jeune ne soit perdu.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1072

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Travail

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2020](#)

Réponse publiée le : 9 décembre 2020, page 4053

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 juin 2020](#)